

Annexe : Priorités du département de la Lozère

**Période du dépôt des demandes de subvention :
Du 13 janvier 2023 au 20 février 2023 inclus**

**Procédure dématérialisée :
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>
CODE 515**

La Lozère se caractérise par un territoire majoritairement rural. Le tissu associatif y est dense et dynamique, mais constitué essentiellement de petites associations locales, souvent sans salarié(s).

Les enjeux repérés par le collège départemental consultatif FDVA concernant le soutien à ces associations sont les suivants :

- Porter une attention au soutien des associations éloignées des centre-bourg (- 2 000 habitants) : peu de soutien mobilisable en dehors de certaines collectivités,
- Favoriser la **mutualisation des ressources** inter associatives (humaines et financières) et les **compétences collaboratives** : co-gestion, co-construction, co-animation,
- Veiller au **soutien des réseaux territoriaux** permettant la coopération et la création entre associations et/ou permettant d'accroître la participation associative aux projets de territoires,
- Soutien de **nouveaux projets à la population** mis en œuvre de manière régulière et avec une bonne couverture du territoire : services peu présents sur le territoire, activités d'intérêt général ou d'utilité sociale.
- Soutenir les **têtes de réseaux associatifs et associations de l'accompagnement associatif, qui favorisent la montée en compétence des bénévoles**, le développement du bénévolat et qui accompagnent les associations de leur champ et/ou de tout secteur dans la mise en œuvre de leur projet associatif.

Une attention particulière sera portée :

- à la mise en œuvre d'actions ou de projets permettant de développer l'attractivité du territoire.
- à la prise en compte de la question des mixités des publics : culturelles, sociales, de genres.
- au développement d'actions destinées aux jeunes et/ou portées par des jeunes.
- aux projets qui favorisent **l'égalité hommes et femmes**

Pour rappel : les dépenses suivantes ne sont pas éligibles :

- Investissements : le financement l'achat de biens amortissables, augmentant le patrimoine de l'association (acquisition de gros matériel, de mobiliers, construction, travaux, ...)
- Le soutien des actions de formation
- Les projets d'études, de diagnostics, de prospectives, de recherche.

Les dépenses suivantes ne sont pas prioritaires :

- Le soutien spécifique à l'embauche de personnel permanent
- Les projets à dominante événementielle
- L'aide à la création d'associations nouvelles

Le montant de l'aide FDVA 2 n'excèdera pas :

- ➔ **5 000 €** pour les demandes de soutien au Fonctionnement global (FG)
- ➔ **7 000 €** pour les nouveaux projets ou actions innovantes (NP)

Pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches

Office de la vie associative Mende & CC Cœur de Lozère

Référent : Thomas ROUSSON

✉ Mairie de Mende - Place Charles de Gaulle - 48000 MENDE

☎ 04 66 49 23 84 / 06 75 17 77 93 @ ovacoeurdelozere@gmail.com

Le Comité départemental Olympique et sportif de Lozère

Référent vie associative : Mathieu COUVE

✉ Maison départementale des sports - Rue du Faubourg Montbel - 48000 MENDE

☎ 04 66 49 12 12 @ lozere@franceolympique.com

Le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

✉ Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère

3 rue Chanteronne - CS 50010 - 48001 MENDE CEDEX

Responsable administratif : Gwénolé LE GOUÉ

☎ 04 30 43 51 90 @ ce.sdjes48@ac-montpellier.fr

Les Points d'Appui à la Vie Associative au sein de FRANCE SERVICES :

1 – FLORAC – CC Gorges, Causses, Cévennes

✉ 5 place Paul Comte - 48400 FLORAC TROIS RIVIÈRES

☎ 04 66 47 48 82 @ franceservices.florac@orange.fr

Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-17h

2 – FOURNELS – CC Hautes Terres d'Aubrac

✉ Place de la Mairie - 48310 FOURNELS

☎ 04 66 45 31 40 @ franceservicesfournels@gmail.com

contact@peyreenaubrac.fr

Lundi et jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Mardi : 9h-12h30

Mercredi : 9h-12h30 tous les 15 jours, et 13h30-17h

Vendredi : 13h30-17h + permanence Aumont-Aubrac 9h-12h30 tous les 15 jours

3 – GRANDRIEU – Groupe La Poste

✉ Bureau de Poste - Place Saint Michel - 48600 GRANDRIEU

☎ 04 66 69 00 34 @ grandrieu@france-services.gouv.fr

Lundi, mardi, mercredi 9h-12h et 13h30-16h30

Jeudi 9h-12h et 14h-17h

Vendredi 9h-12h30

4 – LA CANOURGUE – Commune de La Canourgue

✉ 1 place du Pré Commun - 48500 LA CANOURGUE

☎ 04 66 32 81 47 @ franceservices@la-canourgue.com

Du lundi au samedi inclus 8h30-12h30

Appui d'un conseiller numérique : roland.fisher@conseiller-numerique.fr

5 – LANGOGNE – CC Haut Allier

✉ 1 quai du Langouyrou - 48300 LANGOGNE

☎ 04 66 46 80 75 @ franceservices@ccha-langogne.com

Du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30

Appui d'un conseiller numérique : natacha.tardif@conseiller-numerique.fr

6 – LE BLEYMARD (Mont Lozère et Goulet) – CC Mont Lozère

✉ Route du Mont Lozère - 48190 MONT LOZERE ET GOULET

☎ 04 66 31 68 85 @ msaplebleymard@gmail.com

Lundi et jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h

Mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h

FDVA 2023

7 – LE MASSEGROS – Commune du Massegros, Causses, Gorges

☒ Place de la Mairie - 48500 LE MASSEGROS

☐ 04 66 31 09 55 @ franceservicemassegros@orange.fr

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h-12h et 13h30-16h30

Samedi : 9h-12h

8 – MARVEJOLS – CC Gévaudan

☒ 6 rue Victor Cordesse - 48100 MARVEJOLS

☐ 04 66 44 03 78 @ franceservices@cc-gevaudan.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30

Appui d'un conseiller numérique : conseiller.numerique@cc-gevaudan.fr

9 – MENDE – Préfecture

☒ Rue du Faubourg Montbel - 48000 MENDE

☐ 04 66 49 67 13 @ pref-france-services@lozere.gouv.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h00

Ferme à 16h30 le vendredi

10 – MEYRUEIS – CC Gorges, Causses, Cévennes

☒ 11 place du Champ de Mars - 48150 MEYRUEIS

☐ 04 66 31 25 92 @ franceservicesmeyrueis@orange.fr

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h30

Jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30

11 – MONTS DE RANDON – Commune des Monts de Randon

☒ Place du Foirail - 48700 MONTS DE RANDON

☐ 04 66 48 13 27 @ franceservices.rieutort@gmail.com

Lundi : 8h30-12h30

Mardi, mercredi, en continu : 8h30-17h

Jeudi, vendredi : 8h30-13h30

12 – PONT DE MONTVERT – CC Cévennes Mont Lozère

☒ Mairie - 48220 LE PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE

☐ 04 34 09 06 14 @ franceservices@cevennes-mont-lozere.fr

Lundi, mardi : 9h30-12h et 13h-16h30

Mercredi, vendredi : 9h30-12h

Jeudi : 9h30-12h et 13h30-18h

13 – SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE – CC Terres d'Apcher, Margeride, Aubrac

☒ Agence postale communale - 24 Grand Rue - 48120 SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE

☐ 04 66 31 78 79 @ france.services.stalban@cctama.fr

Mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h15 et 14h-16h45

Mercredi et samedi : 9h-12h ; Fermé le lundi

14 – SAINT CHELY D'APCHER – CC Terres d'Apcher, Margeride, Aubrac

☒ 23 boulevard Guérin d'Apcher - 48200 SAINT CHELY D'APCHER

☐ 04 66 32 71 41 @ france.services.stchely@cctama.fr

Du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h et 3^e samedi du mois : 8h30-12h

Appui d'un conseiller numérique : conseiller.numerique@cctama.fr

15 – VALLEE FRANCAISE (3 sites) – CC Cévennes Mont Lozère

Contact unique : ☐ 07 85 97 22 62 @ franceservices.vf@gmail.com

SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE

Mairie : **Mardi** 13h30-17h00 ; **Jeudi** 8h30-12h30 ; **vendredi** : 9h00 – 12h00

SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE

Mairie : **Mercredi** 8h30-12h30 et 13h30-16h30 ; **Jeudi** 13h30-17h00

SAINT GERMAIN DE CALBERTE

Mairie : **Lundi** 9h00 – 12h30

16 – VILLEFORT – CC Mont Lozère

☒ 38 avenue des Cévennes - 48800 VILLEFORT

☐ 04 66 46 69 85 @ franceservices.villefort@gmail.com

Du lundi au jeudi 8h30-12h et 13h30-17h ; Vendredi 8h30-12h

Appui d'un conseiller numérique : jules.dutron@conseiller-numerique.fr